Le suffrage universel Une conquête toujours à défendre

Les classes dirigeantes et leurs représentations politiques ont toujours voulu tenir la volonté populaire à distance. Aujourd'hui, ces « élites » affichent envers elle un mépris lourd de conséquences.

Aller voter fait partie de ces droits fondamentaux qu'on croit éternels, acquis pour toujours, intouchables. Pourtant, rien n'est moins vrai. D'abord parce que le suffrage universel n'a jamais été une évidence et il a fallu que le peuple le conquière par la force. Ensuite, parce qu'aujourd'hui cette conquête fait l'objet d'attaques de plus en plus violentes de la part de classe dirigeante mais aussi, de façon plus sournoise par une partie du camp dit « progressiste ».

Rares sont ceux qui, au début de la Révolution française, se prononcent pour la démocratie, encore moins pour la République. La plupart des révolutionnaires souhaitent au mieux une monarchie constitutionnelle et se rallieront

au suffrage censitaire qui n'accordait le droit de vote qu'à ceux qui payaient un certain impôt. Camille Desmoulins protestera qu'avec un tel système Jean-Jacques Rousseau lui-même n'aurait pas eu le droit de vote tant il était de condition modeste. L'idée que l'ensemble des Français puisse voter quelle que soit leur classe sociale paraît peu logique à l'époque : on estime que seuls ceux qui ont un certain intérêt à la marche des affaires sont aptes à se prononcer sur le gouvernement des gens et des choses. D'ailleurs, on estime que la limitation du suffrage n'entache pas sa légitimité puisque la représentation politique est avant tout nationale et non pas populaire. C'est-à-dire qu'une partie du peuple est censée pouvoir le représenter valablement tout entier. C'est cette idée qui semble refaire surface au début du XXIe siècle.

C'est l'insurrection populaire du 10 août 1792 qui va imposer le suffrage universel et la République. Menée par des Parisiens mais aussi des Marseillais et des Bretons en route pour défendre les frontières, cet événement revêt une dimension nationale. Cependant, bien qu'elles participent aux débats et aux manifestations, les femmes seront exclues du suffrage. Olympe de Gouge, révolutionnaire de choc, s'exclame : « les femmes ont bien le droit de monter à la guillotine,

pourquoi n'auraient-elles pas celui de voter ! » La Révolution qui abolit l'esclavage en 1794 dans les colonies n'a pas la volonté de libérer les femmes… Et il faudra l'engagement des femmes dans la résistance pendant la deuxième guerre mondiale pour qu'elles obtiennent le droit de vote en 1944.

Depuis 1792, le suffrage universel fait sans arrêt l'objet d'attaques et de remises en cause. L'Empire et la restauration n'auront de cesse de le corseter, le limiter, en rétablissant le suffrage censitaire. Dans leur acharnement, les classes dirigeantes manifestent sans cesse la même méfiance, le même mépris, pour les classes populaires. Les peuples sont des enfants qui doivent être conduits par la bienveillance des « princes ». Et l'imagination des « princes » est sans borne pour écarter les importuns. Aux États-Unis, le suffrage capacitaire a permis – jusqu'en 1964 – d'exclure les Noirs du vote en prévoyant des tests préalables de capacité. Ces tests étaient conçus de telle manière que les Noirs, souvent très pauvres, ne les réussissaient jamais.

Expression de la liberté et de l'égalité des êtres humains,

le suffrage universel relève en outre du principe de précaution. En effet, quelle portion du peuple peut prétendre à elle seule détenir la vérité ? C'est forcément de la confrontation de tous les points de vue sans exception que peut naître la vérité. Le suffrage universel paraît donc l'option la plus raisonnable puisqu'il permet la représentation de toutes les options. Cependant les dirigeants français, européens ou américains, de ce début du XXIe siècle en semblent de moins en moins convaincus.

Malgré leurs proclamations, ils ne perdent jamais une occasion de le déconsidérer, de lui couper les ailes. À la suite de la victoire du non au traité constitutionnel européen en France et aux Pays-Bas, ne les entend-on pas utiliser des arguments qui rappellent ceux des adeptes du suffrage censitaire ? Ils contestent la capacité des citoyens à comprendre les vrais enjeux. Ils critiquent l'inculture du peuple. Dans leur esprit, le peuple c'est toujours les autres… Or combien de patrons, de ministres ou de députés pouvaient sérieusement prétendre avoir mieux lu ou compris un traité dont la rédaction rebutait même les spécialistes ? Au delà de ce cas précis, c'est la volonté des classes dirigeantes de gouverner, la plupart du temps à leur profit, qui se manifeste. Dans la campagne présidentielle actuelle,

n’est-il pas frappant de voir les candidats des grands partis vouloir écouter les électeurs en prenant soin de définir eux-mêmes le périmètre de la discussion, ce dernier excluant en particulier les questions économiques et sociales ? C’est le principe fondamental du droit des peuples à décider de leur destin qui est remis en cause. Les « élites » renouent ainsi avec les comportements aristocratiques d’antan, la construction européenne leur fournissant un très utile paravent.

Mais on peut aussi s’inquiéter des attaques « de gauche » subies par le suffrage universel. Ainsi, au nom de la nécessaire et légitime lutte contre les discriminations dont sont victimes les femmes depuis trop longtemps, on a instauré un principe de « parité ». L’intention est juste mais la méthode liberticide. Elle introduit en effet une division juridique dans le suffrage universel. En brisant l’indivisibilité de la condition humaine, la parité représente une brèche idéologique dans le suffrage universel qui ne peut qu’affaiblir ce dernier et justifier d’autres brèches. Elle constitue pour cette raison le cheval de Troie du communautarisme.

Dans les dîners en ville, les dirigeants « pluriels », les

intellectuels conformes et les journalistes à gages feignent de s’inquiéter de la crise de la démocratie. Pourtant, avec constance, ils couvrent de mépris le suffrage universel. L’introduction en Bourse de GDF n’a-t-elle pas été effectuée deux mois après le « non » au référendum, sous les vivats du complexe mediatico-industriel ? Avec la parité et les propositions de « discrimination positive », la classe dirigeante prétend résoudre la crise. En réalité, elle l’aggrave pour mieux conserver le pouvoir. En ce début de XXIe siècle, la vigilance des citoyens et le renouveau de l’idéal démocratique sont la seule garantie de la préservation du suffrage universel.

Anne-Cécile Robert